

**Le 10 mai 2019**

[Original]

### **Négociations collectives**

**M. D. Landry** : Avant de commencer, je veux souhaiter une joyeuse fête des Mères à toutes les mamans qui siègent à la Chambre ou qui travaillent à l'Assemblée législative. Je veux aussi souhaiter une bonne fête des Mères à toutes les mamans du Nouveau-Brunswick.

Je sais que le premier ministre était supposé rencontrer le syndicat qui représente les gens qui travaillent dans les foyers de soins de la province. Nous avons entendu parler de cela il y a deux jours. Je pense qu'il était supposé les rencontrer personnellement hier. Ce que j'aimerais savoir, finalement, c'est quels ont été les sujets discutés? Avançons-nous dans ce dossier? Les gens qui travaillent dans les foyers de soins et les familles des pensionnaires ont besoin de savoir ce qui se passe dans ce dossier-là.

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Merci, Monsieur le président, et je remercie le chef de l'opposition de la question. Oui, nous avons tenu la réunion qui a été mentionnée. La ministre et moi avons rencontré les dirigeants du syndicat une journée ou deux après, quand ils avaient quitté les lieux, avant leur séance de négociation qui s'est tenue hier. La réunion a été amicale. Nous avons abordé beaucoup de questions relatives à la manière dont nous pouvions faire avancer la province ensemble, collectivement. Les personnes en question ont évoqué un certain nombre de possibilités qu'elles nous avaient présentées au fil des années et qui n'avaient pas été mises en oeuvre.

Nous travaillons à relancer le Nouveau-Brunswick, et, dans un esprit de collaboration, nous déterminons essentiellement où des améliorations peuvent être faites et comment les employés et les employeurs peuvent tous en tirer profit. Je parle des avantages qui en découleraient pour les parties prenantes et les contribuables, mais, surtout, du fait que les gens dans les foyers de soins pourraient profiter de meilleures conditions de travail, de meilleures heures de soins et d'un meilleur salaire, grâce à la réalisation de gains d'efficacité dans le système pour y parvenir. De part et d'autre, nous nous sommes réjouis en ce qui concerne les attitudes auxquelles, collectivement, nous tenons et qu'il nous faut adopter pour aller de l'avant. Je suis optimiste, Monsieur le président.

[Original]

**M. D. Landry** : Je suis content de voir que le premier ministre est optimiste, mais nous savons tous que des campagnes très coûteuses ont été faites par l'entremise des médias, surtout dans les journaux de la province. L'argent provenait des contribuables. Je peux comprendre que les



discussions vont bien, mais j'aimerais savoir si nous pouvons avoir une date. Nous savons tous que ce dossier-là est négocié dans les rues. Ce sont des négociations qui ont lieu dans les rues, dans les journaux et à la télévision. Le dossier s'est même retrouvé en cour.

Nous savons que c'est très positif d'avoir des rencontres. Toutefois, le premier ministre pense-t-il que, un jour, il va y avoir un dénouement et que les gens dans les foyers de soins de cette province, les pensionnaires ainsi que les familles, seront capables d'avoir un répit et de savoir où cela s'en va? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Encore une fois, je vous remercie de la question. Monsieur le président, nous savons qu'il s'agit d'un processus et nous savons que celui-ci est en cours depuis 31 mois environ. Au bout du compte, nous devons représenter l'intérêt supérieur de la province. Puis-je fixer une date limite à laquelle le processus arrivera à son terme? Non, je ne pense pas que ce soit possible, et ce, pour n'importe quelle négociation. Assurément, le chef de l'opposition le sait très bien, car le processus a été en cours pendant 21 mois lorsque les gens de l'opposition étaient au pouvoir et il se poursuivait encore.

C'est un processus, mais au bout du compte, il faut reconnaître que nous pouvons prendre un ensemble de mesures qui permettent vraiment de nous améliorer dans tous les aspects de notre travail. Vous savez, je pense que, dès le tout début de notre mandat, il a été question des façons dont nous pouvions faire mieux dans la province. Voilà ce que nous avons préconisé dans notre propre budget que le ministre des Finances a présenté. Il faut agir avec empressement à bien des égards dans notre province, et nous avons demandé aux gens de nous aider. Le cas présent n'est pas différent. Il ne s'agit pas d'une négociation typique. Nous demandons aux dirigeants et aux travailleurs — à toute personne dans tout secteur qui touche à ce que nous accomplissons pour la population en tant que citoyens — de faire mieux parce qu'il le faut, car nous profitons tous des avantages qui en découlent. Merci, Monsieur le président.

[Original]

**M. D. Landry** : Monsieur le président, si je pose la même question aux membres du syndicat des travailleurs des foyers de soins, j'espère qu'ils me répondront la même chose.

Nous voyons des amis du premier ministre, comme Bob Youden et autres, qui ont été embauchés et qui vont recevoir à peu près 200 000 \$ par année. Le premier ministre a été extrêmement généreux avec ces personnes. Pourquoi n'est-il pas aussi généreux avec les travailleurs des foyers de soins?



[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Eh bien, Monsieur le président, selon moi, pour ce qui est des affaires ici, une comparaison des embauches précédentes avec celle dont il est question montre que la situation est assez différente — même très différente —, et l'élément central est très clair. L'élément central tient compte de certains domaines précis où nous n'avons pas réussi à obtenir des résultats tangibles. Nous parlons du processus d'appel d'offres, des achats pour le Nouveau-Brunswick et de la mise en place dans la province de contrats que nous considérons comme justes et équitables. Surtout, nous sommes conscients de l'importance des entreprises du Nouveau-Brunswick et du travail qu'elles accomplissent pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de prendre de vraies mesures à leur égard, c'est-à-dire qu'il faut cesser d'en parler et qu'il faut plutôt élaborer des mesures concrètes pour les personnes qui interviennent directement afin d'obtenir des résultats ; voilà l'objectif.

Maintenant, en ce qui a trait aux discussions constantes avec les dirigeants syndicaux et à la question de savoir s'ils sont du même avis, savez-vous ce qui en est? Je pense qu'ils ont, eux aussi, une opinion assurée sur la province. D'ailleurs, non, effectivement, la tâche ne sera pas si facile. Nous modifions les règles du jeu ici. Nous nous chargeons d'une tâche différente, et les responsabilités sont partagées, mais nous rendrons des comptes. À l'heure actuelle, nous cherchons la meilleure approche. Les paroles n'engagent à rien, et la discussion est terminée parce que nous avons besoin dans notre province de l'aide de tous les secteurs. Voilà notre objectif, Monsieur le président.

### Travail sécuritaire NB

**M. Harvey** : Merci, Monsieur le président. La nomination à la présidence de Travail sécuritaire NB relève du gouvernement provincial, Monsieur le président. Le ministre responsable de Travail sécuritaire NB peut-il nous dire pourquoi il a nommé Mel Norton à la présidence de Travail sécuritaire NB?

**L'hon. M. Holder** : Merci beaucoup, Monsieur le président. Monsieur le président, je veux souligner le fait que Travail sécuritaire NB a mis en place un nouveau mécanisme de sélection à la présidence. La mesure découle des conseils de la vérificatrice générale. Le gouvernement et Travail sécuritaire NB n'ont pas du tout communiqué ensemble. L'organisme a agi...

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Holder** : Je m'excuse. Les gens peuvent poser la question aux responsables de Travail sécuritaire NB. Un processus indépendant a été mis en place. Le gouvernement et Travail sécuritaire NB n'ont jamais eu la moindre discussion. C'est la personne qui a été choisie. Nous avons suivi le processus, Monsieur le président, et je pense qu'une personne très crédible et digne de confiance a été nommée à la présidence de Travail sécuritaire NB.



**M. Harvey** : Eh bien, merci, Monsieur le président. Merci de la réponse, je suppose. Toutefois, Monsieur le président, vous savez, les anciens candidats à la direction du Parti conservateur provincial ont été très occupés cette semaine au Nouveau-Brunswick. D'une part, un candidat a été reconnu coupable d'avoir enfreint la loi sur le financement des campagnes électorales. D'autre part, un candidat a été nommé de façon partisane à la présidence de Travail sécuritaire NB. C'est à se demander ce que nous réserve la semaine prochaine. Voici ma question pour le premier ministre : Le premier ministre dira-t-il à la Chambre si d'autres candidats qui ne briguaient pas la direction du Parti conservateur provincial étaient qualifiés pour assumer la présidence de Travail sécuritaire NB?

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, Travail sécuritaire NB a mis en place un processus. Il l'a fait à la suite des recommandations de la vérificatrice générale. Oui, un grand nombre de personnes ont postulé à la présidence, mais le candidat nommé est celui que Travail sécuritaire NB a recommandé au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Je sais que c'est ainsi que les gens d'en face auraient procédé. Ils auraient supposé que la nomination était partisane.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Holder** : Je vais vous dire autre chose. L'emploi n'est pas à temps plein, comme l'ancien gouvernement l'avait établi. L'emploi est à temps partiel. Le traitement offert n'est pas celui d'un sous-ministre, comme le traitement que l'ancien gouvernement offrait. Monsieur le président, voilà la différence entre notre gouvernement et l'ancien.

**M. Harvey** : Monsieur le président, la réponse est chargée de reproches.

Le ministre déposera-t-il alors à la Chambre la liste de tous les autres candidats à la présidence? Le processus est indépendant, comme il l'a mentionné. Le ministre déposera-t-il un document qui explique les responsabilités du président de Travail sécuritaire NB et qui précise si le poste est à temps plein ou à temps partiel? Déposera-t-il ces renseignements à la Chambre? Je pense qu'il a mentionné qu'il y avait une longue liste de candidatures. Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick doivent savoir ce qui en est.

**L'hon. M. Holder** : Compte tenu du caractère indépendant de Travail sécuritaire NB, le député d'en face doit communiquer avec l'organisme s'il veut obtenir les renseignements qu'il demande. Travail sécuritaire NB a suivi le processus en place et a fait une recommandation au gouvernement, et nous l'avons acceptée. Si le député veut les renseignements, je suis certain que Travail sécuritaire NB les lui fournira avec plaisir.

Je dois vous dire que je m'en voudrais de ne pas remercier aujourd'hui l'opposition de me donner encore l'occasion — pour la quatrième journée consécutive — de prendre la parole au



sujet de l'excellent travail qui est accompli de ce côté-ci de la Chambre, à la différence des propos tenus par le chef actuel du côté de l'opposition que nous avons lus l'autre jour dans le *Telegraph-Journal*. Il a parlé de potion magique. Eh bien, je vous dirai que, de ce côté-ci, nous ne pratiquons pas la magie. Nous préférons travailler fort et obtenir des résultats, et c'est exactement ce que nous faisons.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

### Services gouvernementaux

**M. C. Chiasson** : Encore une fois, nous sentons l'atmosphère changer à mesure que parle le député d'en face.

Monsieur le président, une annonce concernant la réouverture d'un bureau de Services Nouveau-Brunswick aurait été faite lors d'une collecte de fonds organisée par les Conservateurs dans le nord du Nouveau-Brunswick. La ministre de Services Nouveau-Brunswick peut-elle dire à la Chambre quelle était l'annonce et si elle faisait partie de son budget pour 2019-2020?

**L'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson** : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, en tant que gouvernement, nous visons à fournir des services aux bons endroits, au bon moment et là où le besoin se fait sentir. Nous visons à faire ce qui s'impose, et notre objectif est de mieux servir les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons dit que nous traiterions chaque personne du Nouveau-Brunswick comme un client de n'importe quelle entreprise, et c'est ce que nous nous apprêtons à faire. Des détails seront dévoilés plus tard lors d'une annonce officielle.

**M. C. Chiasson** : Eh bien, je suis content de constater que vous voulez être juste envers tout le monde. Alors, je peux facilement supposer que le bureau de SNB à Saint-Léonard rouvrira, afin d'être juste envers sa population, et peut-être celui à Port Elgin ainsi que certains des autres bureaux qui ont été fermés. Après tout, nous voulons être justes envers tout le monde ; la ministre aurait-elle donc l'obligeance de me faire savoir à quel moment les autres bureaux devraient ouvrir leurs portes?

**L'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson** : Merci, Monsieur le président. Nous tenons compte du volume d'activité et des besoins. Nous ne fournirons pas les services de Services Nouveau-Brunswick à chaque petite collectivité de la province. Nous devons être responsables sur le plan financier et déterminer où sont vraiment les besoins avant de fournir ces services. S'il s'agit simplement d'une courte distance, nous devons déterminer où sont les besoins réels. Nous ne pouvons pas construire un hôpital dans chaque localité et nous ne pouvons pas ouvrir un bureau de Services Nouveau-Brunswick dans chaque petite collectivité. Nous devons être responsables sur le plan financier. Nous avons équilibré le budget et nous continuerons à travailler afin d'assurer à tous les gens du Nouveau-Brunswick le meilleur service possible.



**M. C. Chiasson** : Eh bien, si je ne m'abuse, Kedgwick est à huit minutes de Saint-Quentin. Je pense que le volume d'activité y est considérable. Je peux vous dire que j'ai dû attendre deux heures l'autre jour à Grand-Sault ; je pense donc que Saint-Léonard serait aussi un bon endroit où rouvrir le bureau.

Je pose que ma dernière question au premier ministre, je suppose. Approuve-t-il l'initiative et, le cas échéant, consent-il à ce que l'utilisation de fonds publics soit annoncée pendant des activités de financement politique? Pire encore, si quelqu'un se présente à une activité de financement politique avec son carnet de chèques en main, il obtiendra ce qu'il veut. Est-ce ainsi que le premier ministre fait de la politique maintenant?

**L'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson** : Non, Monsieur le président, ce n'est pas ainsi que nous travaillons. C'est la façon dont les gens d'en face travaillent. C'est ainsi qu'ils travaillent. Notre gouvernement a déjà précisé qu'il voulait que les contribuables soient traités comme des clients de n'importe quelle entreprise. Nous travaillons en ce sens, Monsieur le président, et nous atteindrons l'objectif d'une manière responsable sur le plan financier.

[Original]

### Soins de santé

**M. D'Amours** : Monsieur le président, au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, le ministre de la Santé a beaucoup parlé des difficultés à fournir des services dans les hôpitaux de toutes les régions de la province. Il a également déclaré qu'il demanderait aux deux réseaux de santé de donner leurs idées sur la manière de gérer le budget limité qu'il leur a été fourni. Le ministre peut-il confirmer que cela entraînera des réductions de services dans certains hôpitaux, en particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Monsieur le président, le député d'en face, le porte-parole en matière de santé pour la région 4... Les seules questions qu'il a posées pendant l'étude des prévisions budgétaires portaient sur la région 4. Son point de vue est tellement limité que je ne pense pas qu'il sait que des soins de santé sont fournis à l'extérieur de la région 4. Il se concentre sur le sujet en question, et, à maintes reprises, j'ai dit aux gens que nous ne ferions aucune compression dans les services fournis à la population du Nouveau-Brunswick. Nous leur fournirons les meilleurs soins de santé qu'il nous est possible d'offrir, soit des soins de santé de la plus haute qualité. C'est ce que les gens veulent. C'est ce qu'ils méritent, et c'est ce qu'ils obtiendront.

Nous séparons les soins de santé du développement économique. Habituez-vous à cela. Revenez-en. Nous accordons la priorité aux patients et aux soins de santé pour la population.





**M. D'Amours** : Monsieur le président, le ministre peut continuer à me lancer des attaques personnelles, mais je peux vous dire quelque chose. Il devrait faire le travail que les gens du Nouveau-Brunswick attendent d'un ministre, c'est-à-dire s'occuper du système de santé, un point c'est tout. Cette semaine, c'était la semaine des soins infirmiers, la Semaine nationale des soins infirmiers. Le ministre n'a pas vu l'intérêt de faire une déclaration ministérielle pour souligner le travail des infirmières au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, nous savons que le ministre a nommé John McGarry président du conseil du Réseau de santé Horizon. Je ne conteste pas les compétences de M. McGarry dans le domaine de la santé, mais M. McGarry a déjà dit qu'il devrait peut-être fermer des hôpitaux au Nouveau-Brunswick. Le ministre abonde-t-il dans le même sens, et, s'il est recommandé de fermer des hôpitaux, le ministre le fera-t-il?

**L'hon. M. Flemming** : Je l'ai dit une fois. Je l'ai dit des millions de fois. Nous ne fermerons aucun hôpital. Il n'est pas nécessaire de fermer des hôpitaux.

Un des grands avantages d'être père, c'est que vos enfants vous donnent de l'expérience. Ils vous posent une question. Vous dites non, et ils vous la reposent. Ils vous posent une question. Vous dites non, et ils vous la reposent. J'aimerais que vous puissiez appeler mes enfants pour obtenir de petits conseils auprès d'eux. Voici ce qu'ils diraient : Vous pouvez lui poser la question à maintes reprises, mais quand il dit non, c'est non. Un point c'est tout. Revenez-en. Arrêtez. Trouvez de nouvelles questions.

## Route 11

**M. Bourque** : Monsieur le président, le premier ministre aime parler d'une gestion avisée et de choix judicieux, mais à maintes reprises, nous avons été témoins d'exemples d'une gestion stupide. Si vous voulez effectuer moins de travaux routiers et rendre les routes moins sécuritaires, ce n'est pas bien, mais j'imagine que c'est acceptable. Toutefois, ce qui se passe sur la route 11 n'a tout simplement aucun sens. D'abord, nous avons eu environ huit versions différentes de ce que les gens du côté du gouvernement pourraient ou non faire en ce qui a trait à l'élargissement à quatre voies de la route 11 entre Cocagne et Bouctouche. Pendant l'étude des prévisions budgétaires, nous avons appris qu'une partie des travaux, c'est-à-dire une déviation routière sous forme de passage supérieur dans la région de Cocagne-Sud qui a déjà été achevée au coût de millions de dollars, serait démolie sans que des travaux supplémentaires soient réalisés. Compte tenu du coût supplémentaire, le ministre ou le premier ministre peut-il expliquer comment une telle approche est avisée? Merci.

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, je sais que les gens d'en face n'ont qu'une idée en tête, soit de trouver une façon de discréditer le gouvernement et de se concentrer sur les prochaines élections et non pas de planifier l'avenir de la province. La différence entre notre philosophie et la leur tient au fait que nous pensons aux 10, aux 15 et aux 20 prochaines années. La preuve très évidente de cette philosophie a été fournie lorsque DBRS a fait passer de négative à positive la perspective liée à notre cote de crédit. DBRS n'a pas agi ainsi simplement parce que



nous parlions de mieux faire, mais parce que nous faisons effectivement mieux. Cela signifie qu'il faut bâtir pour le Nouveau-Brunswick. Il faut d'abord examiner les besoins de la province puis bâtir pour la province.

Le gouvernement fédéral parle maintenant de fonds qui peuvent être affectés afin de considérer des projets. Monsieur le président, je m'en réjouis, car, si nous avons effectivement besoin de ces projets et si nous y consacrons de l'argent parce qu'ils ont trait à des infrastructures que nous devons réparer, et si nous réalisons ces projets parce qu'ils permettent d'améliorer les infrastructures et les possibilités touristiques dans notre province et, encore une fois, d'accroître le tourisme dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, cela m'intéresse. Toutefois, si le gouvernement fédéral continue d'investir simplement pour que nous versions une part égale des coûts, cela ne m'intéressait pas auparavant et cela ne m'intéresse toujours pas à l'heure actuelle.

**M. Bourque** : Avant que le leader parlementaire de l'autre côté de la Chambre crie à l'injustice, je vais retirer le mot « stupide ». Je vais dire « irréfléchi ». La gestion est irréfléchie.

Soyons clairs. Je veux que notre premier ministre dise aux milliers de passagers dans les milliers d'automobiles qui circulent tous les jours sur la route 11 en sachant que sera détruite la déviation routière sous forme de passage supérieur qui a coûté des millions de dollars, sans qu'aucun travail supplémentaire ne soit fait, qu'il s'agit de travail intelligent et que ce l'est parce que....

Qu'arrive-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick? Il n'y a que l'argent qui entre en ligne de compte. La sécurité routière est importante. Le développement économique est important. La prévention des accidents est importante. Nous avons dû faire le deuil de deux personnes décédées cet hiver à la suite d'accidents sur le pont de Cocagne, mais c'est correct, car — écoutez — le premier ministre actuel ne se soucie que de l'argent. Voilà le message que j'entends. Ainsi, il se moque vraiment de la situation. Il s'en moque tout simplement. S'agit-il d'une gestion avisée ou irréfléchie?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, je ne suis pas certain d'avoir compris la question, mais ce n'est pas difficile d'examiner les projets et de se demander : Bon, que devons-nous faire ici pour que soient en place le bon service, les bonnes mesures de sécurité et les capacités adéquates dans les différentes régions? Le processus ne cadre pas vraiment avec les gens, les parlementaires, de l'opposition. Essentiellement, les gens de l'opposition consacrent de l'argent à des mesures et disent : Eh bien, vous savez, nous dépenserons l'argent ici, car c'est la chose à faire ; nous investissons plus d'argent, et cela doit être la chose à faire. Les gens de l'opposition ne considèrent pas les détails ni l'incidence que les mesures auront.

Lorsque nous avons parlé de la circulation routière, nous avons dit que nous améliorerions la route 11 et que nous la rendrions plus sécuritaire. Nous avons dit cela d'entrée de jeu et nous le ferons, Monsieur le président. Toutefois, cela ne veut pas dire que chaque route doit devenir une route à quatre voies. Quand il est question de circulation routière au Nouveau-Brunswick, il





faut faire la comparaison avec la circulation partout ailleurs. Nous avons des routes sur lesquelles aucune voiture ne circule. Il doit y avoir une corrélation entre la circulation et le chiffre.

Je ne dis pas que la route 11 n'a pas besoin d'améliorations, car, selon moi, elle en a besoin, et des améliorations lui seront apportées. Toutefois, les améliorations qui lui seront apportées seront logiques pour le Nouveau-Brunswick et tiendront compte de la circulation routière du Nouveau-Brunswick afin que nous puissions améliorer plus de secteurs partout dans la province. Voilà notre but, Monsieur le président.

### Contrats du gouvernement

**M. Austin** : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre a dit aux gens de la province qu'il était résolu à accorder la priorité au Nouveau-Brunswick et à développer une saine économie en soutenant les entreprises du Nouveau-Brunswick. En fait, je me souviens que, au cours de la campagne électorale, le premier ministre a formulé des critiques très sévères au sujet des contrats accordés à des entreprises du Québec et d'autres endroits à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Si cela est exact, le premier ministre peut-il expliquer comment il est possible qu'il puisse laisser des millions de dollars sortir de la province alors que des compagnies locales produisent des biens, offrent des services et proposent des soumissions raisonnables aux appels d'offres, mais qu'elles perdent des contrats au profit de compagnies de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, y compris des compagnies comme Soleno et Leading Edge Geomatics?

**L'hon. M. Higgs** : Merci, Monsieur le président. Je remercie beaucoup le chef de l'Alliance des gens de la question. Vous savez, nous examinons les aspects suivants dans chaque secteur : la façon dont nous lançons dans la pratique les appels d'offres, la façon dont nous attribuons concrètement les contrats et, surtout, lorsque nous faisons une demande de qualifications ou étudions un projet, la façon dont le projet peut en fait mieux correspondre au profil des compagnies du Nouveau-Brunswick.

Néanmoins, j'aimerais savoir exactement de quels incidents parle le chef, car nous pouvons passer au crible chaque incident que nous décelons et nous demander : Que s'est-il passé? Nous avons ainsi l'occasion de corriger la situation. Je ne suis pas bien au fait des projets en particulier, mais, si nous avons effectivement été injustes envers les compagnies de notre province, je m'engage à changer la donne, car je veux que les entreprises du Nouveau-Brunswick se voient attribuer des contrats, et ce, pour des projets réalisés au Nouveau-Brunswick par des gens du Nouveau-Brunswick. Parlons des contrats en question. Examinons la situation et travaillons ensemble pour comprendre ce qui s'est passé. Je vous assure que nous corrigerons la situation. Merci, Monsieur le président.

**M. Austin** : Monsieur le président, je sais que, encore une fois, la campagne électorale du premier ministre a beaucoup porté sur la question de faire en sorte que les entreprises du Nouveau-Brunswick ne sont pas, vous savez, obligées de fermer leurs portes parce que nous



attribuons des contrats à des gens et à des compagnies de l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Bien sûr, des lois régissent le commerce interprovincial. Bien sûr, des paramètres sont en place.

Ma question est la suivante. Que fait le gouvernement actuel pour modifier les paramètres afin d'avantager les compagnies du Nouveau-Brunswick? Nous ne pouvons pas continuer de voir des compagnies du Nouveau-Brunswick perdre des contrats au profit de compagnies du Québec et d'ailleurs au Canada, d'ailleurs au pays. Le premier ministre nous donnera-t-il une idée des mesures prises par le gouvernement pour modifier les lois régissant le commerce interprovincial afin que la priorité soit accordée aux compagnies du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les soumissions et les appels d'offres?

**L'hon. M. Higgs** : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, nous avons commencé très tôt à cerner certaines des lacunes. Par exemple, nous exigeons une certification dans 12 métiers alors que le Québec en exige une dans environ 38 ou 40 métiers. Autrement dit, beaucoup plus de personnes peuvent travailler au Nouveau-Brunswick qu'au Québec. La question qui nous a déjà été posée relativement à d'autres compagnies a trait à certains projets d'envergure. Nous avons lancé des appels d'offres pour des projets de trop grande envergure ou dont le cautionnement était trop élevé pour les compagnies ayant des activités au Nouveau-Brunswick ; nous ne permettons donc pas à ces dernières d'unir leurs efforts au Nouveau-Brunswick pour ce qui est de nos contrats, de nos appels d'offres.

Je suis conscient de la situation. Néanmoins, il y a aussi eu des réussites. Il y a eu des réussites liées à notre examen de la question frontalière, et nous avons aussi connu des réussites quant au contrat pour le sel. Pour ce qui est de l'approvisionnement en sel au Nouveau-Brunswick, Monsieur le président, il était tout à fait logique pour nous d'extraire du sel et de l'épandre sur nos routes. Le processus aurait pu être complètement différent, mais, non, nous avons dit que nous avions des ressources ici et que nous voulions travailler avec la compagnie pour que le tout fonctionne.

Il y a davantage de travail à faire. Je veux travailler avec tous les parlementaires pour concrétiser le tout, mais, au MTI, nous passons chaque contrat au peigne fin.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

## Affaires autochtones

**M. K. Arseneau** : Merci, Monsieur le président. Je vais commencer par une petite observation et dire que, si quelqu'un a besoin d'une preuve de la nécessité d'éradiquer le patriarcat, il l'a en écoutant les réponses paternalistes du ministre de la Santé, qui sont très difficiles à entendre.

Monsieur le président, hier était un jour historique pour la Première nation d'Elsipogtog. Celle-ci a annoncé qu'elle avait conclu un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral afin d'explorer, dans le cadre de discussions, la possibilité de mener des négociations sur la reconnaissance des titres et droits ancestraux et des traités autochtones concernant Elsipogtog.



Ces discussions porteront aussi sur la protection et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de Sikniktuk, soit les terres situées dans la partie sud-est du Nouveau-Brunswick.

Il est important de noter que les deux seuls signataires du protocole d'entente sont Elsipogtog et le gouvernement fédéral, puisque le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas encore accepté d'y prendre part. Le ministre à temps plein des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick n'était même pas présent lors de l'annonce. Le ministre à temps plein des Affaires autochtones peut-il expliquer pourquoi la province n'est pas signataire du...

**L'hon. M. Stewart :** Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. La raison est toute simple : j'ai appris à 20 h, la veille, que l'annonce serait faite. J'avais des tâches à accomplir ici. D'ailleurs, je n'ai pas été officiellement invité à assister à l'annonce. J'ai appris la nouvelle dans un communiqué de presse. La réponse courte à la question est que je n'ai pas été invité à Elsipogtog.

Pour être franc avec le député d'en face, si j'avais été invité, il m'aurait quand même fallu être à Fredericton en raison du contexte actuel de gouvernement minoritaire, mais je n'ai pas été invité. Il s'agit d'un accord bilatéral. Les gouvernements provincial et fédéral n'ont pas engagé de pourparlers officiels depuis octobre 2018 ; à ce moment-là, le personnel a été informé que les négociations étaient possiblement au point mort. Le chef Arren d'Elsipogtog a officiellement demandé que nous fassions partie du protocole d'entente seulement le 25 avril. J'ai fait mon travail de ministre. J'apporte quelque chose dans la province. Nous pouvons examiner sa demande et voir comment nous pourrions y participer. Merci.

**M. K. Arseneau :** Merci, Monsieur le président. Je n'ai eu l'information qu'à 10 h, et j'étais présent. En ce qui concerne le contexte de gouvernement minoritaire, nous aurions pu aller ensemble à l'annonce.

Il est ici question des priorités du gouvernement actuel. Les gens du gouvernement ont reçu un préavis de deux semaines et auraient pu s'asseoir à la table pour parler des protocoles d'entente. Ils ont décidé de ne pas le faire. La ministre fédérale, Carolyn Bennett, a dit ce matin à l'émission *Information Morning*, sur les ondes de CBC Radio, qu'elle espérait que la province se joindrait au gouvernement fédéral et à Elsipogtog comme partenaire dans les discussions. Les revendications relatives aux titres, aux droits et aux droits issus de traités ont été présentées par Elsipogtog auprès du gouvernement fédéral, ainsi que du fédéral... Oui, excusez-moi. Il est difficile de croire que le gouvernement actuel prend au sérieux les relations avec les Premières nations ou leur gestion de l'environnement et des ressources naturelles sur le territoire, car il n'accepte même pas de participer à des discussions. Le ministre à temps plein des Affaires autochtones expliquera-t-il ce que le gouvernement actuel compte faire pour arriver à un accord avec Elsipogtog...

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le député.



**L'hon. M. Stewart** : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Encore une fois, mon devoir en tant que ministre était d'être au Cabinet à 9 h.

Je n'ai pas été invité à l'annonce, et, Monsieur le président, nous n'avons pas participé officiellement à des discussions depuis octobre. En octobre 2018, le gouvernement provincial a appris que les négociations piétinaient. Nous n'avons pas participé aux discussions. Il s'agissait dès lors d'un accord bilatéral. Voici ce qui est intéressant. Le 25 avril, le chef m'a appris qu'il aimerait que nous fassions partie du protocole d'entente. Cela ne me pose aucun problème. En tant que ministre, mon devoir est de soumettre sa demande au gouvernement ; c'est donc ce que j'ai fait. Je fais mon travail, mais il est très difficile d'apprendre de telles choses à la dernière minute. À l'heure actuelle, il s'agit d'un accord bilatéral. J'aurais été ici de toute façon.

Voici ce qu'il en est. Votre question n'est pas valable. Comment se fait-il que le gouvernement fédéral ne m'ait pas invité? Comment se fait-il qu'il ne m'ait pas invité? Monsieur le président, comment se fait-il que le gouvernement fédéral ne m'ait pas invité? Comment aurais-je pu être à New York avec la ministre pratiquement à la date à laquelle j'ai reçu une lettre et que jamais rien n'ait même été dit? Vous...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

### Contrats du gouvernement

**M. Horsman** : Merci, Monsieur le président. J'aimerais aussi poser une question au sujet de renseignements que nous avons recueillis à partir des prévisions budgétaires du MTI. Personne ne peut nier le fait que Fredericton a besoin d'un nouveau palais de justice. Avec l'appui de fonctionnaires, qui sont vraiment connaisseurs et ont fourni conseils, réflexion et planification, nous avons mis sur pied un projet de l'autre côté de la rue qui prévoyait un nouveau palais de justice sécuritaire et des locaux à bureaux.

Le premier ministre siège à la Chambre et parle de maintenir les activités au Nouveau-Brunswick, tandis qu'il paie 1,3 million de dollars à un groupe de l'Ontario pour héberger le ministère de l'EPFT. Pendant l'étude des prévisions budgétaires, nous avons appris que les projets en question auraient fait économiser avec le temps 176 millions aux contribuables pour ce qui est de la location de locaux. Le tout représente 55,5 millions de dollars au titre du PIB, ce qui aurait créé 800 emplois ici, dans la région de la capitale.

Je comprends à quel point le député de Sussex-Fundy-St. Martins se réjouit de la création de 34 emplois. Pouvez-vous imaginer l'enthousiasme de quatre ministres de la région de la capitale à l'idée de créer 800 emplois? Monsieur le président, le MTI a montré que des économies de plus de 238,5 millions de dollars auraient été faites. En quoi la décision d'annuler le projet était-elle d'une quelconque façon réfléchie?

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, nous y voilà. Des emplois sont créés à Sussex — 50 emplois, en passant — sans aucuns fonds du gouvernement. Des contrats pour le sel allaient



de toute façon se conclure, mais sans l'argent des contribuables. Dans le passé, la philosophie des gouvernements libéraux a toujours été de dépenser plus de recettes fiscales afin de créer des emplois, et c'est pourquoi l'état de la province se dégrade de plus en plus, car nous ne pouvons pas nous permettre une telle charge fiscale.

Monsieur le président, les gens d'en face ne peuvent pas faire la distinction. Ils ne sont pas capables de faire la différence entre la construction dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick et le fait que la population paie plus de taxes et d'impôts. Leur objectif a toujours été d'imposer à qui mieux mieux pour dépenser toujours plus et d'imposer davantage pour pouvoir s'acheter une victoire aux prochaines élections. Monsieur le président, nous assurons l'avenir de la province grâce à une meilleure gestion et à de meilleurs résultats. Nous construisons ce qu'il nous faut, car voilà ce qui est le plus important pour le Nouveau-Brunswick.

